

POSTE D'ENSEIGNANT EN
CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)
SUR MOULINS

Inspection Moulins 1

Circonscription de Moulins 1

Affaire suivie par
Philippe DUCLoux
Téléphone
04 70 34 06 93

Fax
04 70 20 06 62

Mél.

Ce.0030064D@ac-clermont.fr

Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
B.P. 97
03403 YZEURE Cedex

Cadre général : (référence Arrêté du 31-07-2002, Circulaire n°2002 -165 du 02-08-2002, Arrêté du 22-06-2006).

Les CHAM ont pour vocation d'offrir à l'ensemble des élèves du CE1 au CM2 motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans le domaine de la musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Projet de Moulins

Une quatrième classe viendra compléter le dispositif débuté en 2008.

Profil du poste

- Le poste d'enseignant est implanté à l'école Jean Moulin de Moulins comme adjoint élémentaire.
- Dans le cadre des horaires d'enseignement, l'enseignant CHAM encadre également les séances d'éducation musicale obligatoire.
- L'enseignant travaille en concertation avec les professeurs spécialisés de l'Ecole de Musique et les Conseillers Pédagogiques Départementaux en Education Musicale, à la structuration et l'évaluation du projet annuel inscrit dans les programmes des CHAM.
- Son action s'inscrit dans le dispositif actuellement en place à l'école Jean Moulin.

Compétences attendues

- La motivation et l'engagement sont nécessaires.
- Le travail partenarial (concertations, réunions) exige de la disponibilité.
- Des compétences spécifiques en musique sont attendues.

Renseignements complémentaires auprès de l'IEN Moulins 1 et de la CPDEM Moulins 1 au 04 70 34 06 93.

Date de retour : avant le 6 avril 2011 à l'Inspection Académique de l'Allier, Division des Personnels